

Département du Doubs
Maître d'ouvrage :
Société Carrière de Myon

**Conclusions Motivées et avis du Commissaire
Enquêteur**

Décision N° E20000023/25 du tribunal administratif de Besançon

Arrêté N°Préfecture-SCPPAT-BCEEP-2020-07-30-001

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE NOUVELLE
CARRIERE DE ROCHES ORNEMENTALES AU LIEU-DIT « LES
ROCHES DE CONCHES » SUR LA COMMUNE DE MYON**

Du 31 août 2020 au 30 septembre 2020

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Rubrique 2510-1

Hervé ROUECHE – Commissaire Enquêteur

Deuxième partie : Conclusions motivées – Avis

Conclusions motivées et avis pour le projet

Monsieur Bondenet Laurent, président de la société « La carrière de Myon », sollicite une autorisation d'exploitation pour une nouvelle carrière sur la commune de MYON au niveau du lieu dit "Les Roches de Conche" dans le département du Doubs (25).

La pierre de Myon a été utilisée par le passé (anciennes carrières à proximité du projet) pour la production de roches ornementales et de moellons de construction.

L'autorisation préfectorale est sollicitée pour une durée de 30 ans pour permettre l'amortissement des investissements nécessaires et compte tenu de l'importance du gisement.

Le site permettra la production de roches ornementales et de pierres de construction. Les produits seront utilisés principalement pour la production de dallage mais pourront également être utilisés pour la rénovation des monuments historiques, la réalisation de monuments funéraires et dans des constructions contemporaines (mur en pierre, cheminée...). Le site permettra également la production de pavés et moellons calcaires.

La demande pour de la pierre de provenance locale (circuit court) est très importante. La pierre de la carrière de Myon pourra également être employée dans la rénovation des monuments historiques et des constructions anciennes du secteur, car elle correspondant à une pierre d'utilisation courante du XV^{ème} jusqu'au début du XX^{ème} siècle en Franche Comté. La demande existe également pour les constructions contemporaines de part la capacité de cette pierre à être bouchardée et polie.

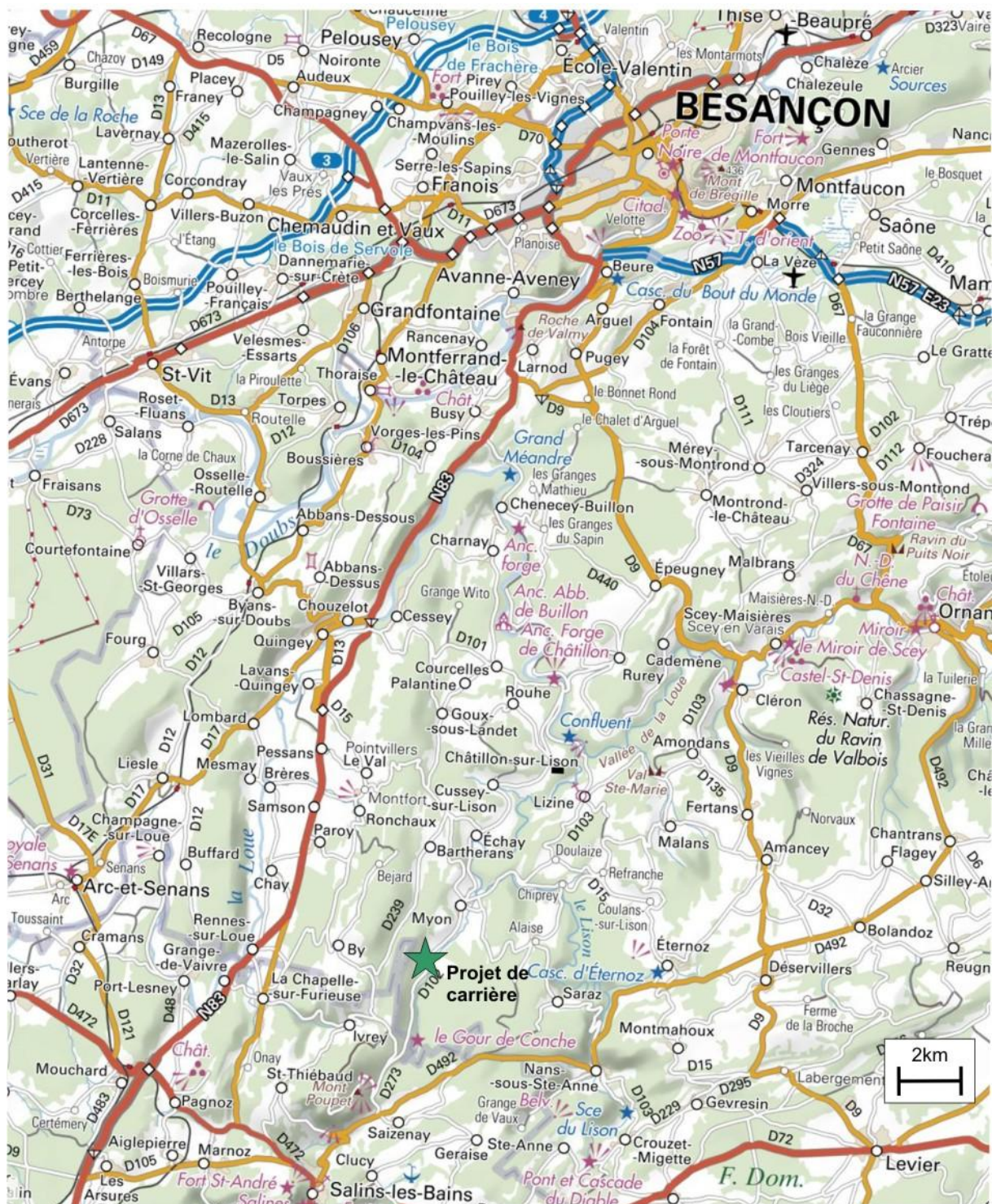
La demande porte sur :

- Entreprise demandeuse : Société « La carrière de Myon », voir extrait Kbis en annexe.
- Président : Monsieur Laurent Bondenet.
- Adresse de la carrière : Lieu dit « Les Roches de Conche », 25660 MYON.
- Superficie totale de l'autorisation : 1 ha 94 a 42 ca.
- Surface défrichée : 1 ha 94 a 42 ca.
- Surface de la zone d'extraction : 1 ha 34 a 22 ca.
- Hauteur exploitée : 20 m maximum.
- 4 paliers de 5 m de hauteur.
- Banquette de 6 m de largeur minimum entre les paliers.
- Cote du sommet de la carrière : 465 m NGF.
- Cote de fond de fouille : 420 m NGF.
- Parcelles cadastrées : Section B, parcelles n° 116 et n° 119.
- Gisement : Calcaire du Bathonien.
 - Epaisseur de calcaire exploitée : 20 m.
- Découverte : Sols bruns superficiels et rendzines calcaires.
 - Epaisseur moyenne de découverte : 15 à 30 cm.
 - Volume : environ 3000 m³.
- Découverte : Matériaux calcaires déconsolidés.
 - Epaisseur moyenne : environ 1 m.
 - Volume : Environ 15 000 m³ (densité 2,35).
- Volume des matériaux exploités sur 30 années (hors découverte) :
 - 135 000 m³, soit 337 500 tonnes de matériaux calcaires (densité 2,5).
 - Volume des matériaux sciabiles :
 - 45 000 m³, soit environ 112 500 tonnes de matériaux calcaires sciabiles.
 - Volume des moellons de construction :
 - 112 500 tonnes de matériaux calcaires.
 - Volume des stériles :
 - 112 500 tonnes de matériaux calcaires (densité environ 2,05 pour le stockage).
- Durée prévue de l'exploitation : Plus de 30 années.
- Durée de la demande d'autorisation : 30 années.
- Tonnage extrait annuellement de matériaux sciabiles :
 - 1500 m³/an en moyenne de calcaires du Bathonien (blocs sciabiles), 2000 m³/an au maximum.
 - 3750 tonnes/an en moyenne de moellons de construction (calcaires du Bathonien), 5000 tonnes/an au maximum.

Les rubriques de la nomenclature ICPE concernées sont :

2510-1 : Exploitation de carrière, soumise à autorisation.

2517-3 : Station de transit de produits minéraux solides inertes à l'exclusion de ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de stockage étant supérieure à 5 000 m² et inférieure ou égale à 10 000 m². Soumise à déclaration.



1. Quant à la régularité de la procédure

Par décision N° E2000023/25 en date du 29 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon, m'a désigné en tant que Commissaire Enquêteur.

Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Cette enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté N°Préfecture-SCPPAT-BCEEP-2020-07-30-001 du 30 juillet 2020 de Monsieur le Préfet du Doubs.

Les obligations relatives à la composition et à la consultation du dossier, à la publicité par affichage et voie de presse, à la durée de la consultation, à la présence du Commissaire Enquêteur, à la forme du registre et à la formulation des observations ont été amplement satisfaites et pour le moins strictement respectées.

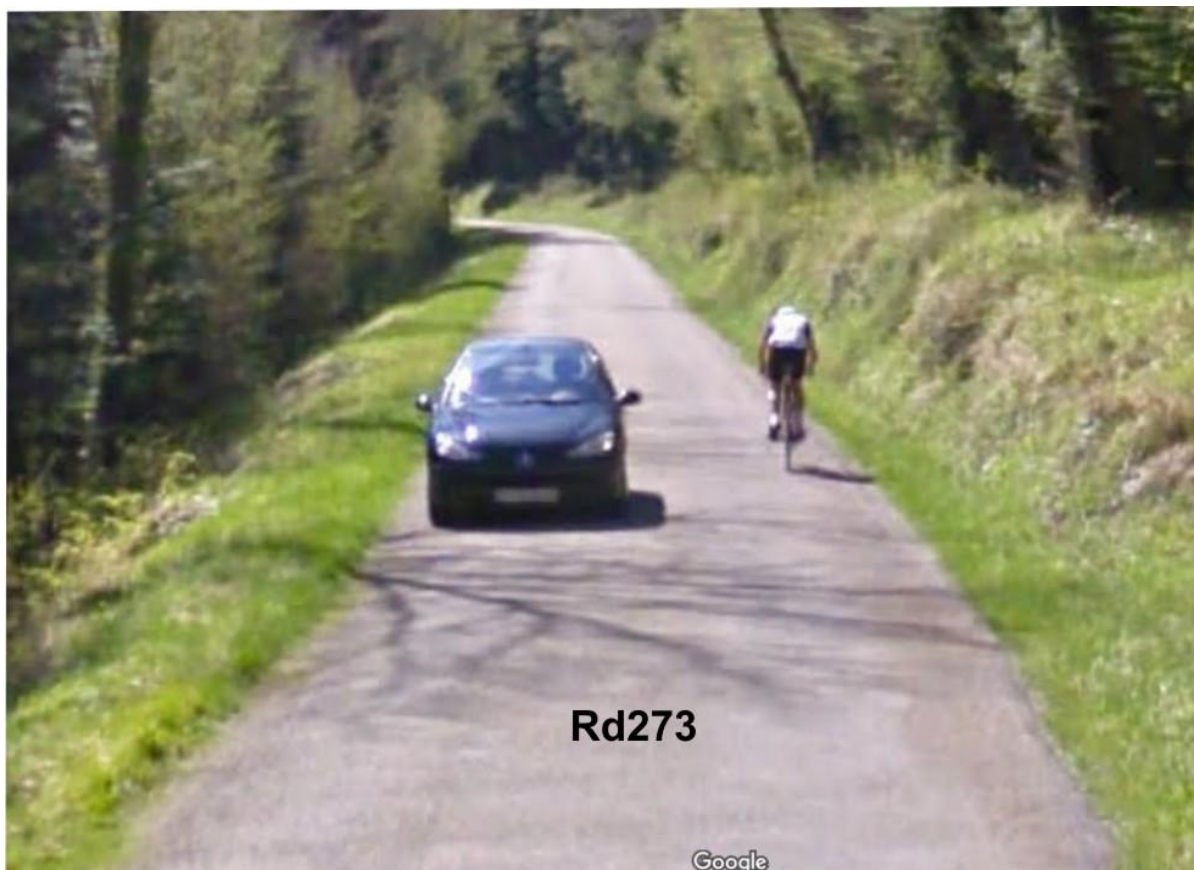
En conséquence, j'estime que la procédure a été régulière et que la consultation pour l'enquête publique ne contient aucun facteur de contestation.

2. Développement du Commissaire Enquêteur

L'essence même de ce projet est louable puisque qu'il permettrait de fournir en matière première les chantiers de restauration du patrimoine bâti et ce avec des pierres locales. Des entrepreneurs régionaux dans le secteur d'activité de la taille de pierre soutiennent le projet. Même si quelques inquiétudes se sont fait sentir sur les camions, les habitants de Myon, qui se sont exprimés, soutiennent le projet.

Seulement le commissaire enquêteur est inquiet des risques que créeront l'activité sur la sécurité routière et particulièrement sur la route départementale RD102 (coté Doubs) et RD 273 (coté Jura). En l'absence de données factuelles émises par le maître d'ouvrage sur l'éventuelle dangerosité (étude sur la largeur de la route, sur les accotements, simulation de croisement d'un camion et d'une voiture...) de cette route départementale, le Commissaire Enquêteur ne peut se baser que sur son ressenti et sur ses recherches.

La partie du dossier traitant la problématique des accès, du trafic et des trajets des camions, a été trop peu développée dans l'étude d'impact alors que les enjeux sont importants. La route départementale 102/273 est une route de faible largeur avec des accotements souvent dangereux et sans protection, située en forêt et avec déclivité. Pour se rendre compte de cet état de fait, on peut consulter google street view où on peut voir le croisement d'une voiture de faible gabarit type Peugeot 206 (environ 1,45m de largeur) avec un cycliste :



Exemple d'un croisement entre une voiture et d'un vélo sur la RD273

Que se passerait-il en cas d'un croisement entre une voiture et un camion, voire entre un car scolaire et un camion de la carrière ? Pour rappel, cette route mène directement au lycée général et collège Victor Considerant à l'entrée de Salins-les-Salins et sera le trajet d'une majorité de camions issus de la carrière. Dans les deux cas, un empiètement sur les bas-cotés herbeux paraît inévitable. Pour le Commissaire Enquêteur, cette route départementale n'est donc pas adaptée puisqu'à chaque passage de camion issu de la carrière une situation accidentogène sera créée.

De plus l'entrée située au nord de la carrière se situe dans un virage en forme de S avec une visibilité réduite lorsque l'on arrive de Salins-les-Bains.



Pour finir, les chiffres du trafic indiqués par le maître d’ouvrage dans le dossier d’étude d’impact ne sont pas en accord avec ceux de son mémoire en réponse, démontrant bien que la partie accès et trafic des camions de l’étude d’impact n’avait pas été suffisamment étudié. Le nombre de camions a été minimisé puisque que de 600 passages en régime moyen indiqué dans le dossier d’étude d’impact, le maître d’ouvrage indique finalement dans son mémoire en réponse 1 000 passages en production moyenne et 1 333 passages de camions en production maximale soit plus du double du trafic indiqué dans le dossier soumis à enquête publique.

Tableau récapitulatif du trafic:

	Type de production par an	Nombre de passage de camions sur la RD102 et RD273 par an
Dans le dossier soumis à enquête publique	En production moyenne (7 500 T)	600
	En production maximale (10 000T)	Non documenté dans le dossier
Dans le mémoire en réponse du maître d'ouvrage	En production moyenne (7 500 T)	1 000
	En production maximale (10 000T)	1 333

Le commissaire enquêteur considère cette modification des chiffres du trafic comme substantielle.

Le public a eu connaissance d’un chiffre erroné dans le dossier soumis à enquête publique et n’a donc pas pu s’exprimer sur le véritable impact du trafic généré par les camions issus de la

Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d’autorisation environnementale pour l’exploitation d’une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

carrière.

La carrière engendra donc entre 1 000 et 1 300 fois plus de situations accidentogènes sur la route départementale 102/273 chaque année, ce qui conduira inévitablement à un moment ou un autre à un drame de la route.

3. Quant aux enjeux et aux aspects positifs du projet

Le projet contient comme aspects positifs :

- Les habitants de la commune de Myon, qui se sont exprimés, sont favorables au projet;
- Le projet permettra de fournir en pierres locales les chantiers pour la rénovation du patrimoine;
- Le projet sera une source de revenus pour la commune de Myon par l'intermédiaire du contrat de forage;
- De nombreux entrepreneurs francs-comtois apportent leur soutien au projet ;
- Le projet est situé à l'écart des zones habitées limitant ainsi les nuisances.

4. Quant aux enjeux ou aspects négatifs du projet

Le projet contient comme aspects négatifs :

- Le défrichement de 1 ha 94 de forêt ;
- Les problématiques liées au trafic et aux trajets des camions ont été insuffisamment développées dans l'étude d'impact et ne sont pas proportionnées aux enjeux ;
- Le nombre de passages de camions indiqué dans le dossier (600 passages) s'est révélé incorrects, et la différence entre la réalité et les chiffres du dossier est importante : 1000 passages en production moyenne et 1333 passages en production maximale soit plus du double du trafic indiqué dans le dossier. L'erreur est donc substantielle ;
- Il est indiqué sans autre argumentation que « les routes départementales utilisés pour la desserte de la carrière de Myon sont parfaitement adaptées pour le trafic généré par celle-ci », or les chiffres donnés sur le trafic dans le dossier se sont révélés incorrects et éloignés de la réalité, rendant l'argumentation fragile. De plus les RD102 et RD273 sont des routes de très faible largeur, avec des accotements dangereux, situées en forêt et avec déclivité ;
- Le projet augmentera le risque d'insécurité routière sur la RD102 et RD273, avec une augmentation importante des situations accidentogènes à chaque passage de camions (de 1000 à 1330 fois plus de risques) ;
- L'entrée de la carrière est située dans un virage avec une visibilité réduite ;

- Le dossier comportant une estimation biaisée du trafic de camion, le public n'a pas eu accès à la réelle estimation du trafic des camions et n'a donc pas pu s'exprimer sur les nouveaux chiffres fournis par le maître d'ouvrage lors de son mémoire en réponse;
- Le projet ne créera pas d'emploi au niveau local avant l'éventuelle création d'une unité de façonnage dans 10 ans sur la commune de Myon.

5. Conclusion générale

A l'issue de l'enquête, se fondant sur l'étude du dossier, les entretiens avec le maître d'ouvrage, les observations du public, et les services de l'Etat, ainsi que les visites sur les sites concernés, le commissaire enquêteur établit les conclusions ci-après :

Constatant que :

- L'absence d'avis de la MRAE en date du 22 Janvier 2020 ;
- Le projet est compatible avec le schéma départemental des carrières du Doubs ;
- Le conseil municipal de Myon est favorable au projet ;
- Les conseils municipaux de Bartherans et de Ronchaux se sont prononcés contre le projet;
- Le projet n'a pas d'incidence sur les sites Natura 2000 alentours. Toutefois, un plan de prévention des risques de pollutions accidentelles devra être réalisé car il existe une relation hydrogéologique entre le site et la confluence Loue-Lison ;
- Le défrichement sera compensé par la création d'un îlot de sénescence ;
- Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme de la commune ;
- Le projet est compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE Rhône-Méditerranée et le SAGE Haut-Doubs-Haute-Loue ;
- L'étude impact sur la thématique trafic, accès et trajet des camions n'a pas été proportionnée aux enjeux ;
- Le maître d'ouvrage n'a pas apporté d'éléments lors de son mémoire en réponse montrant que les routes départementales 102 et 273 sont adaptées aux passages des camions ;
- Le passage des camions sur les routes départementales 102 et 273 créeront des situations accidentogènes ;
- Sur le plan réglementaire, l'enquête s'est déroulée conformément aux textes qui la régissent, notamment en ce qui concerne la publicité, le contenu du dossier et le déroulement général de la procédure.

Considérant que:

- L'étude d'impact a minimisé le nombre de camions sur les routes ;
- La différence entre le nombre de camions indiqué dans le dossier soumis à enquête publique et les chiffres fournis par le maître d'ouvrage dans le mémoire en réponse est substantielle;
- Les routes départementales 102 et 273 ne sont pas adaptées à la circulation des camions issus de l'activité de la carrière;
- Le public n'a pas pu avoir connaissance des chiffres réels du trafic et donc n'a pas pu s'exprimer en conséquence lors de l'enquête publique;

J'ai l'honneur d'émettre un :

AVIS DEFAVORABLE

à l'enquête sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Reserve :

Aucune réserve

Recommandation :

Aucune recommandation

Fait et clos à Besançon, le 30 octobre 2020.

Hervé ROUECHE
Commissaire Enquêteur



ANNEXES

Annexe 1 Procès-verbal de synthèse et réponses du Maître d'ouvrage

PROCES-VERBAL des communications écrites ou orales recueillies dans le registre et des courriers adressés au Commissaire Enquêteur

Hervé ROUECHE Commissaire Enquêteur.
Besançon le 8 octobre 2020,

REFERENCES :

- L'article R.123-18 du Code de l'environnement stipule que :
« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. »

PIECES JOINTES :

- Synthèse des observations formulées par le public et consignées dans le registre d'enquête ;
- Courriers reçus en mairie ;
- Observations formulées sur le site de la préfecture ;
- Interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur ;

Dans le cadre des 4 permanences, 13 personnes se sont présentées à moi. Au cours de cette enquête, qui s'est déroulée du 31 août 2020 au 30 septembre 2020, 10 observations ont été écrites sur le registre, 2 observations formulées sur le site de la préfecture, 1 courriel a été annexé au registre, et 9 courriers ont été reçus et annexés au registre.

Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R. 123-18 du Code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse au regard des remarques formulées. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Remis et commenté, le 8 octobre 2020, en deux exemplaires de 13 pages.

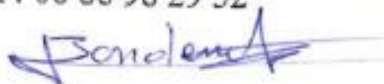
Pour le maître d'ouvrage

Le Commissaire Enquêteur

Pris connaissance le 8 octobre 2020
Signature

Remis et commenté le 8 octobre 2020
Signature

SASU Carrière de Myon
8 rue des Bleuets
25390 Orchamps-Vennes
Tel : 06 86 98 29 52

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

1. Synthèse des observations du public

✓ Observations inscrites sur le registre

1- **M. BARDEY Daniel, 25440 MYON**

Je suis d'accord pour le projet carrière de MYON. J'aimerais savoir combien de passage camion dans le village et le temps d'exploitation sur une année. D'après ce que j'entends dans les communes voisines, le temps d'exploitation serait relativement faible, 2 fois 20 jours par an.

Les impacts sur les emplois locaux seraient nuls.

Dans le cadre de la biodiversité un impact dans la nature sera bien présent. La forêt à cet endroit n'est pas très productive. A titre de comparaison depuis la route de Myon- Salins-les-Bains, à bien des endroits la vue depuis cette route, le paysage est très obstrué. J'aimerais bien que la face montante des vignes soit nettoyée et revienne comme elle était il y a des dizaines d'années. Chose que personnellement je m'engage. Arrêtons de bloquer les agriculteurs qui entretiennent et défrichent ces parcelles. Broyage de cailloux et coupe de ces mauvais bois pour redonner vie au paysage.

2- **M. LAPORTE Stéphane 25440 MYON**

Je déclare être favorable au projet de carrière. Ayant été membre de l'ancien conseil municipal où le projet a été créé et où je l'ai approuvé, je pense normal de la soutenir. Vu le transport journalier, je doute que cela soit une nuisance pour le village, de plus qu'il peut être dévié en amont. Ce projet est bénéfique pour la commune d'une part pour ces rentrées d'argent, aussi du fait de la qualité de la pierre qui sera plus adaptée à la rénovation de notre patrimoine et du patrimoine alentour et peut-être national suivant les régions. Aujourd'hui beaucoup de projets sont rénovés avec de la pierre de Bourgogne et de la pierre de pays étrangers qui ne supportent pas nos écarts de températures et notre climat. Je cite en exemple la fontaine se situant sur la place du village qui s'est dégradée à une vitesse incroyable. Sachant que ce projet sera suivi par l'ONF et que les lieux d'exploitation sera à la longue replanté, je ne me fait aucun soucis sur l'impact environnemental.

3- **M. MARTIN Claude 25440 MYON**

Je soussigné MARTIN Claude demeurant à Myon déclare être favorable à l'exploitation d'une carrière à Myon.

4- **M. PETETIN René 25440 MYON**

Je souhaite savoir si le site de traitement prévu à coté du stade n'entraînera pas des nuisances non négligeables. Quid du bruit engendré par l'activité des passages de camion entre la carrière et le site de traitement à l'intérieur du village.

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Par ailleurs, je suis favorable au projet de la carrière en lui-même.

5- M. MANZONI Pierre 25440 MYON

Je suis d'accord pour l'ouverture de la carrière. C'est très intéressant pour la commune.

6- Mme BERTIN MOUROT Jacqueline

Accord favorable.

7- Lettre de M. le Président de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue transmise en main propre



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Rurey, le 29 septembre 2020

Objet : Enquête publique
Projet de carrière – Commune de Myon
Remarques formulées par l'Epape Haut-Doubs Haute-Loue

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours sur la commune de Myon et relative à un projet d'ouverture de carrière, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les remarques formulées par l'Epape Haut-Doubs Haute-Loue, établissement public territorial en charge notamment du portage de Natura 2000 sur le site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ».

Je vous remercie de bien vouloir verser ces éléments au présent dossier d'enquête publique.

Veuillez recevoir, **Monsieur le commissaire enquêteur**, l'expression de mes salutations les meilleures

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue,
Philippe ALPY



Adresse postale : 3 Rue de la Gare – 25560 FRASNE –
Téléphone : 03 81 39 92 19 (antenne Frasne, Haut doubs) / 03 81 52 38 33 (antenne Rurey, Loue)

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Remarques formulées par l'Epape Haut-Doubs Haute-Loue

Après consultation du dossier technique figurant à l'enquête publique, il ressort que le projet de carrière prévoit, outre l'ouverture du site d'extraction des matériaux, d'implanter un site de tronçonnage des matériaux (superficie de 40 m x 60 m) sur un autre site du territoire communal, situé à proximité de l'actuelle déchetterie et du terrain de foot de Myon – cf carte de localisation du projet figurant dans l'étude d'impact

Or, à la lecture des différents documents mis à l'enquête, ce site n'apparaît plus dans les études et les diverses expertises qui ont été menées, notamment concernant la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats naturels, faune et flore.

L'aménagement de ce site de façonnage nécessitera cependant d'aménager un chemin d'accès, de défricher, de décaper et de terrasser une surface minimale de 2 400 m²

Le site concerné par le site de façonnage se situe à proximité immédiate du périmètre Natura 2000 et abrite, pour partie, des pelouses calcaires relictuelles en voie d'enfrichement, en mosaïque avec des recrus ligneux. Plus globalement, le site s'inscrit dans un secteur composé d'un complexe de pelouses calcaires et de pelouses sur dalles, d'ourlets et de fruticées présentant un intérêt écologique certains qui avait motivé, il y a quelques années, l'extension du périmètre Natura 2000 sur ce secteur. Sur le plan faunistique, diverses expertises attestent de l'intérêt herpétologique et entomologique du secteur avec notamment la présence du Lézard vert (*Lacerta bilineata*) espèce inscrite sur la liste rouge régionale des reptiles (catégorie - Vulnérable -), du Grand Nègre des bois (*Minois dryas*) et du l'Oedipode rouge (*Oedipoda germanica*).

L'implantation du site de façonnage contribuera à fragmenter encore davantage ce secteur communal déjà relativement dégradé par des dépôts de gravats, de fourrages et de bois.

Par conséquent, l'aménagement du site de façonnage est susceptible d'avoir des incidences sur la biodiversité qui ne sont pas prises en compte dans le dossier technique figurant à l'enquête publique

Rurey, le 29 septembre 2020.

8- M. CHOUET Denis

Avis très favorable à l'ouverture de la carrière.

9- Mme CHOUET Roselyne

Avis très favorable.

10- Salon de coiffure. MANZONI-VALET Michelle, 2 rue des Tilles, 25440 MYON

Avis favorable, une opportunité pour le village.

11- Courriel M. GALLET Serge Maire d'ECHAY

Sujet :[INTERNET] carrière de Myon

Date :Tue, 29 Sep 2020 14:24:46 +0200 (CEST)

De :- COMMUNE D'ECHAY <communedechay@orange.fr>

Répondre à :- COMMUNE D'ECHAY <communedechay@orange.fr>

Pour :stephanie.braud@doubs.gouv.fr

Bonjour Madame,

Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Bien que, en tant que Maire d'ECHAY, je n'ai pas été sollicité pour l'enquête publique concernant la carrière de MYON, mais figurez vous que je passe plusieurs fois par semaine sur cette départementale.

C'est une affaire prépondérante pour la commune de Myon qui en a grand besoin.

Par contre il faut penser à élargir la voie départementale avec peu de frais. La commune de Myon doit aménager devant sa mairie pour le passage des camions, bien qu'une partie passera par le Jura.

La distance séparant les deux communes est de 2 km ; quand on est à Myon, on est à Echay et quand on est à Echay, on est à Myon.

Il est impératif aux petites communes de trouver de nouvelles ressources. L'opportunité pour la commune de Myon est là! J'insiste car avec 55 années de mairie, je sais ce qu'il faut pour améliorer le budget de fonctionnement d'une commune.

Je regrette de ne pas avoir été prévenu de cette enquête. Sans aucune animosité quelconque.

Bien cordialement

Serge GALLET, Maire

✓ **Observations provenant du site internet de la préfecture**

	Nom - Prénom	OBSERVATIONS déposées par voie électronique
1	Patrick DEQUAIRE	<p>Message: Bonjour, Dans la présentation des études je n'ai remarqué les trajets empruntés par les camions lors de l'acheminement des blocs extraits. Est-ce que ceux-ci passeront dans le village de Myon ? Ce qui générera certainement des nuisances sonores et une dégradation de la voirie. Cordialement</p>
2	Faivre Stéphanie	<p>Sujet: problèmes accès carrière Message: La route départementale qui permet d'accéder au site n'est pas adaptée aux passages réguliers de camions. Les accotements ne sont pas stabilisés. Un artisan local a d'ailleurs eu un accident avec son poids lourd en croisant un autre véhicule sur cette route. Il serait bon de se rapprocher du conseil départemental pour demander un élargissement de la voirie.</p>

✓ **Courriers reçus en mairie**

1- PIERRES DE BOURGOGNE

Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon



PIERRES DE BOURGOGNE

100, rue de la République, 21400 Myon
Tél : 03 80 80 10 10
www.pierresdebourgogne.com

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Myon
21440 Myon

Ce sur Arriyanq le 13/08/2020

Objet : Projet de carrière à Myon dans le Doubs

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mon entreprise est spécialisée dans la production de dévissage en pierre naturelle.
Nos clients sont de plus en plus attachés à la provenance des pierres naturelles utilisés.
Nous avons récemment conclu un contrat de fourniture avec un dépôtier pour nos clients de France.
L'objectif de ce projet est de garantir la qualité de nos produits locaux. Ceci est particulièrement important pour la réputation de l'industrie française des carrières naturelles.

Nous envisageons en particulier d'élargir notre offre en France la carrière avec des pierres et rochers dans le site susmentionné. Nous attendons donc avec impatience l'ouverture de cette nouvelle carrière.

Nous vous remercions de votre soutien et l'ouverture de cette carrière.

Vous enregistrez Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Myon, le 13/08/2020



Monsieur le commissaire enquêteur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier de demande d'autorisation d'exploitation de la carrière de Myon (Doubs) dans le Doubs.

2- Taille de pierre LOCATELLI

Taille de pierre Locatelli
23 grande rue
25180 SURMONT

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Myon
21440 Myon

Objet : Projet de carrière de Myon (27)

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous adresse de pierre à Surmont dans le Doubs.
Mon activité nécessite une grande variété de pierre de taille pour répondre à notre clientèle (Besançon-Pontalier-Montbeliard-Morteau-Maché-Vesoul).

Nous avons en particulier un besoin important en pierre Bleu/Bleu de Franche-Comté.
Et cette pierre locale est particulièrement appréciée pour assurer une différenciation France Comtoise par rapport à nos concurrents.

De plus un client nous est aussi un gage économique, ce qui n'est pas à négliger.

Je vous demande donc de rester très soutiens à l'ouverture de cette carrière à Myon.

Vous enregistrez Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Surmont le 08/08/2020

Monsieur Locatelli

Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

3- Atelier Claus JAUMANN

Atelier Claus Jaumann
14 rue des Vignettes
25430 SANCEY

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Myon
25440 Myon

Objet : Projet de carrière de Myon (25)

Monsieur le commissaire enquêteur, monsieur Bondenet m'a fait part de son projet de création d'une carrière de roches ornementales sur la commune de Myon.

Je travaille sur de nombreux chantiers de rénovation de bâti ancien et les pierres que j'utilise actuellement engendrent un important coût au niveau du transport.
Je souhaite donc apporter mon soutien à ce projet afin de minimiser celui-ci.

De plus les pierres gris/bleu de franche comté ont des caractéristiques très intéressante qui correspondrait à mes exigences.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Fait à Sancey le 10/09/2020

Monsieur Claus JAUMANN

4- Pierre et Marie

Pierre & Marie
13 rue Omer Lamy
25560 Frasne
tel : 06 01 83 80 34

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Myon
2 place de la Mairie
25440 Myon

Monsieur, je viens par la présente car je suis une entreprise de tailleur de pierre.
Mon activité nécessite une grande variété de pierre de taille pour répondre à une clientèle diverse et variée.
J'ai appris l'éventuelle ouverture d'une carrière à Myon, ce qui m'intéresse car nous avons des besoins de pierres non gélives de couleur gris / bleu.

Cette teinte bicoloré si emblématique peut nous permettre d'assurer une différenciation Franc Comtoise par rapport à nos concurrents.

De plus le fait que la carrière soit près de chez moi m'intéresse.

Je vous demande donc de noter mon soutien à l'ouverture de cette carrière à Myon.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Frasne Le 10/09/2020

Pierre & Marie
13 rue Omer Lamy
25560 Frasne
M. DESCHAMPS Damien
gérant

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

5- Pierre et Ouvrages

Pierre & Ouvrages
 Emmanuel VITE
 4 Chemin de la Croix Scaillet
 25500 Moreau

Monsieur le commissaire enquêteur
 Mairie de Myon
 2 place de la mairie
 25440 Myon

Objet - Projet de carrière de Myon (25)

Bonjour, je suis une entreprise de taille de pierre.

Mon activité nécessite une grande variété de pierre de taille pour répondre à notre clientèle.

Les pierres grise/Bleu de Franche-Comté sont utilisable aussi bien en extérieur qu'en intérieur, ce qui est un grand point fort pour nous.

De plus cette pierre française si emblématique est difficile à trouver.

De plus un carreau court est aussi un gain d'économie et d'écologie, ce qui n'est pas à négliger.

Je vous demande donc de noter mon soutien à l'ouverture de cette carrière à Myon.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Moreau le 05/09/2020

PIERRE ET OUVRAGES EURL
 Rue Omer Lamy
 25560 FRASNE
 Tel./Fax 03 81 67 90 63
 Siret 500 168 901 00030 - APE 2370 Z

Emmanuel Vite



Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

6- SARL Art de Pierres



SARL ART DE PIERRES
 Cédric Daniel
 3, Rue d'Audincourt
 25700 VALENTIGNEY

Monsieur le Commissaire Enquêteur
 Mairie de Myon
 2, Place de la mairie
 25440 MYON

Objet : Projet de carrière de Myon (25)

Bonjour, je suis une entreprise de tailleur de pierres.

Mon activité nécessite une grande variété de pierres de taille pour répondre à notre clientèle.

Les pierre grises-bleu de Franche-Comté sont utilisables aussi bien en extérieur qu'en intérieur, ce qui est un grand point fort pour nous.

De plus, cette teinte bicolore si emblématique est difficile à trouver.

De plus, un circuit court est aussi un gage d'économie et d'écologie, ce qui n'est pas à négliger.

Je vous demande donc de noter mon soutien à l'ouverture de cette carrière à Myon.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Valentigney, le 25/09/2020



RESTAT BANY N°10 4402048 140 LE 11/09/2010 DE PIERRES-MANCOURT-BOIS-DE-NOUVEAU-LIMON-VAL-DE-VALENTIGNÉ
 SIRET 44302261100018
 SARL au capital de 7600€ - RCS Montbéliard - SIRET 44302261100018 - APE 2370Z
 N° intracomunitaire FR3544302261100026

7- PATEU et ROBERT

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon



Mairie de MYON
2 Place de la Mairie
25440 MYON

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Besançon, le 22 septembre 2020

N^o/réf : OC/AG 156/20
Objet : *Projet de carrières de Myon (25)*

Monsieur,

Notre entreprise PATEU et ROBERT est spécialisée en restauration et rénovation de bâtis anciens sur la région de Bourgogne Franche Comté. Notre activité de maçonnerie et de taille de pierre nous demande une grande variété de pierre de taille pour répondre à notre clientèle.

L'ouverture d'une nouvelle carrière basée à Myon par l'entreprise Les Pierres D'Héricourt, nous permettrait de nous approvisionner en pierres gris/bleu qui sont très prisées pour la région Franche Comté et en particulier à Besançon, berceau de notre activité. Cette carrière, proche de notre atelier de taille, nous permettrait un circuit d'approvisionnement court, gain d'économie et d'écologie.

Par le présent courrier, nous vous informons donc de notre intérêt pour l'ouverture de cette carrière à Myon.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier COMTE
Responsable d'Exploitation

PATEU ROBERT
7 Rue René Thomès
25 000 BESANCON
Tel : 03 81 54 97 97

Statut de l'entreprise au 01/01/2019 : SAS
SIREN 524 804 004 - SIRET 524 804 004 0001

8- FAIVRE PERRET Samuel

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Faivre Perret Samuel
2 route de Morteau
25390 Fournets Luisans

Monsieur le commissaire enquêteur
Maire de Myon
25440 Myon

Objet : Projet de carrière de Myon (25)

Monsieur le commissaire enquêteur, je suis tailleur de pierre à Fournet Luisans dans le Doubs.
Mon activité nécessite une grande variété de pierre de taille pour répondre à notre clientèle

Nous avons un besoin en pierre Blanc/Bleu de Franche-Comté.
Les pierres en provenance de Croatie nous engendrent un plus important cout au niveau du transport et un plus grand délai d'approvisionnement.

Nous avons donc un besoin de cette teinte bicolore si emblématique pour assurer une différenciation Franc Comtoise par rapport à nos concurrents.

De plus un circuit court est un gage d'économie mais aussi d'écologie qui est si important.

Je vous demande donc de noter mon soutien à l'ouverture de cette carrière à Myon.

Veillez agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Fournets-Luisans le 09/09/2020

LA MANIÈRE ET LA MATIÈRE
Ateliers - Taille de Pierre
FAIVRE PERRET SAMUEL
25390 FOURNETS LUISANS
Tel. 03 83 52 41 44 - 03 83 52 41 45
www.lamaniereetlamatiere.com



9- M. REBESCHINI François

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Monsieur François Rubeschini
 Tailleur de Pierre
 2 impasse Combé du Besonier
 78000 Andelhan

Monsieur le commissaire enquêteur
 Mairie de Myon
 29440 Myon

Objet : Projet de carrière de Myon (25)

Monsieur le commissaire enquêteur je suis exploitant d'une petite carrière à proximité de Vesoul et tailleur de pierre.

Je suis très satisfait par les matériaux de ma carrière tirés le bloc ancien ou le secteur de Vesoul, c'est pas uniquement fait de calcaire du Besonier que j'exporte à Andelhan mais aussi de calcaire balthasien bethoise.

J'ai beaucoup de mal jusqu'à présent à m'approvisionner sur ce type de matériaux c'est la récupération pour l'essentiel et la demande étant importante je souhaite m'approvisionner régulièrement à Myon pour ce type de matériaux que l'on ne trouve pas ailleurs.

J'attends donc avec impatience l'ouverture de cette nouvelle carrière.

Sincères salutations.

Fait à Andelhan le 31-08-2020

Monsieur François Rubeschini



FRANÇOIS RUBESCHINI
 CARRIERE - PIERRE DE TAILLE
 2, rue Jean-Jacques - 78000 VESUL
 03 90 75 35 70 - Mobile : 02 98 24 07 7
 06 7 378 608 072 (après 18h)

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Enquête publique (n°E20000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

2. Interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur

- 1- P35 de la présentation de la demande, il est écrit: « La demande d'autorisation environnementale comprend également une demande de dérogation au titre des espèces protégées ». Or p147 de l'étude d'impact, il est écrit: « La demande de dérogation espèces protégées et la saisine pour avis du Conseil National de la Protection de la Nature ne sont pas nécessaires (...)». Les informations de la p35 du dossier de demande sont-elle erronées?
- 2- Pouvez-vous s'il-vous-plaît développer la partie « transport » en précisant l'itinéraire des camions, le pourcentage des camions qui partiraient de la carrière en direction de Myon village ou de Saizenay, la définition du mot voyage (aller ou aller/retour), le nombre de jours où les camions seraient amenés à circuler par an, le type de camion utilisé (semi, ...) avec leur tonnage utile, et enfin le nombre de camion sur les routes avec une estimation pour une production moyenne (7500 T) ainsi que pour une production maximale (10 000T).
- 3- P2 de la présentation de la demande, il est écrit « M. BONDENET demande à travailler sur une hauteur totale de 20m maximum avec 4 paliers de 5 m de hauteur et des banquettes de 6 m minimum ». Hors sur les plans d'exploitation (annexe 5), à partir de l'année 2029, des fronts de plus 30m de hauteur apparaissent coté Ouest de la carrière. Le niveau 0 étant comme vous me l'avez expliqué, la cote du terrain au niveau de l'entrée, soit 435m NGF. Pouvez-vous s'il-vous-plaît nous donner une explication ?
- 4- Pourquoi les banquettes de 6 m de large pour chaque palier de 5m de hauteur, comme prévu dans le dossier, n'apparaissent-elles pas toutes sur les plans d'extraction ? Pouvez-vous, s'il-vous-plaît, les matérialiser sur les plans d'exploitation pour se rendre compte de leurs emprises?

La Carrière de Myon

PROJET DE CARRIERE DE MYON

MEMOIRE EN REPONSE – ENQUETE PUBLIQUE

Le présent document est le mémoire en réponse aux interrogations et remarques du public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31/08/2020 au 30/09/2020 et aux questions du commissaire enquêteur.

Le registre comporte 10 observations, 2 observations ont été portées sur le site de la préfecture. Il y a eu également un courriel et 9 courriers qui ont été reçus au cours de cette enquête.

Le commissaire enquêteur a également formulé 4 questions.

REPONSE AUX QUESTIONS, REMARQUES ET COURRIERS DU PUBLIC.

Mr Bardey Daniel ; Mr Bardey indique qu'il est favorable au projet. Il s'inquiète du nombre de passage dans la commune et du nombre de jours d'activité de la carrière par an. Il indique que l'impact sur l'emploi est nul.

Réponse du pétitionnaire : L'exploitant prévoit de grouper par journée les livraisons pour utiliser au mieux les camions de transport. Il y aura donc 2 ou 4 voyages pour chaque journée de livraison (avec 1 ou 2 camions utilisés).

Les livraisons seront très majoritairement dirigées vers l'entrée de Salins les Bains pour rejoindre la RN 83 dans le secteur de Mouchard (voir également réponse à la question n° 2 du commissaire enquêteur).

Il est prévu dans une première phase que le nombre de voyage en direction de Myon soit de 25 par an en moyenne. Dans un second temps, si une activité de sciage est développée sur Myon ce nombre sera porté à 175 par an en moyenne.

Concernant le nombre de jour d'activité de la carrière, il sera réalisé de 2 à 4 campagnes de production par an qui dureront de 1 à 2 mois. En début d'exploitation, la durée d'exploitation sera de l'ordre de 2 * 1 mois. Elle pourra atteindre 8 mois par an au maximum en fonction des besoins.

Concernant, l'impact sur l'emploi, il est vrai qu'à court terme il n'est pas significatif. Par contre si l'activité se développe correctement, la carrière pourrait employer jusqu'à 4 personnes (+ transport). Il sera bien entendu privilégié un recrutement local.

La suite de la demande concerne plus la commune que le futur exploitant.

SAS La Carrière De Myon
 Siege sociale : 8 rue des Bleuets 25390 Orchamps Vennes France
 SIRET : 813 261 054 000 15 R.C.S Besançon
 Code APE 08 11Z

La Carrière de Myon

Mr Laporte Stéphane : Monsieur Laporte Stéphane apporte son soutien au projet en donnant notamment comme raison la difficulté actuelle dans la rénovation du patrimoine car on ne trouve pas facilement de matériaux résistants aux conditions climatiques du secteur. Il note aussi que le projet a un intérêt financier pour la commune et qu'il n'a pas d'impact significatif sur la circulation des camions ou la biodiversité.

Mr Martin Claude : Monsieur Martin Claude apporte son soutien au projet.

Mr Petetin René : Monsieur Petetin René s'inquiète des nuisances potentielles de l'activité de sciage et des nuisances liées au transport dans le village de Myon. *Par ailleurs il indique être favorable à l'ouverture de la carrière.*

Réponse du pétitionnaire : Concernant le transport voire la réponse apportée à monsieur Bardey.

Concernant l'activité de sciage, elle n'est pas prévue à court terme et devra faire l'objet d'une concertation avec les élus et habitants de la commune. Si le site à côté du stade a été évoqué, il n'y a pas de convention actuellement entre la commune et l'exploitant et un autre site pourrait être envisagé. Si le site à côté du stade était retenu, la distance avec une ferme isolée est de 140 m et avec les autres habitations la distance est d'un peu plus de 500 m.

La formule d'atténuation des nuisances sonores en fonction de la distance est la suivante :

$$L = L_{30m} - 23 * \text{LOG} (\text{distance}/30 \text{ mètres}).$$

L'atténuation est donc de 28 dBA à 500 m (village + habitations) et 15 dBA à 140 m (ferme isolée). Les activités de sciage ayant lieu dans un bâtiment (donc $L_{30m} < 60$ dBA), les nuisances aux niveaux des habitations et de la ferme seront donc très faibles (inférieures à 35 dBA pour les habitations et 45 dBA au niveau de la ferme isolée). Il n'y a donc pas d'inquiétude particulière à avoir sur ce point dans la mesure où l'activité de sciage sera réalisée dans un bâtiment fermé.

Mr Manzoni Pierre : Mr Manzoni Pierre apporte son soutien au projet.

Mme Bertin Mourot Jacqueline : Mme Bertin Mourot Jacqueline apporte son soutien au projet.

La Carrière de Myon

Lettre de monsieur le président de l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue : L'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue s'inquiète de la position du site de façonnage à côté du terrain de foot et de la déchetterie.

Réponse du pétitionnaire : Comme indiqué précédemment, même s'il y a eu des discussions avec la commune concernant l'implantation d'une future unité de façonnage aucune décision n'a été prise à ce sujet. En effet l'exploitant n'a pas prévu à court terme de créer une unité de façonnage mais il vendra sa production "brute" à des artisans ou industriels spécialisés dans cette activité. A moyen terme, la commune de Myon avait souhaité qu'une partie des matériaux extraits soit traitée sur la commune. Cela serait aussi intéressant pour l'exploitant qui pourrait ainsi disposer sur place d'un site d'exposition. Il est entendu que pour l'implantation de cette unité de façonnage, une concertation avec la commune et les habitants sera engagée et que toutes les réglementations environnementales et d'urbanisme seront respectées. Si le site à coté de la déchetterie qui a l'avantage d'être très isolé présentait un intérêt écologique significatif alors il serait bien entendu recherché un autre site.

Il n'y a pas de remarque concernant l'objet de cette enquête publique à savoir l'ouverture d'une carrière à Myon en bordure de la RD 102.

Mr Chouet Denis : Monsieur Chouet Denis indique qu'il est favorable au projet.

Mme Chouet Roselyne : Madame Chouet Roselyne indique qu'elle est favorable au projet.

Mme Manzoni-Vallet Michèle : Madame Manzoni-Vallet Michèle indique qu'elle est favorable au projet et que cela sera une opportunité pour le village.

Mr Gallet Serge – Maire d'Echay : Mr Gallet Serge indique que l'avis de la commune d'Echay n'a pas été sollicité pour l'enquête publique. Il note l'importance pour la commune de Myon de trouver de nouvelles recettes. Il propose une réflexion sur l'élargissement de la RD 102 et sur la mise en place d'un aménagement au droit de la mairie de Myon.

Réponse du pétitionnaire : Effectivement la commune d'Echay ne fait pas partie du périmètre de 3 km autour du projet. Le dossier n'est donc pas transmis pour avis à cette commune. L'information est cependant bien passée par le biais de la presse ou de l'affichage sur site.

Concernant l'élargissement de la RD 102, étant donné le faible impact du projet sur le trafic (voir réponse à la question n° 2 du commissaire enquêteur) il n'est pas a priori pas nécessaire d'élargir la chaussée. Concernant le trafic en direction de Myon et la mise en place d'un aménagement au droit de la mairie, le trafic est vraiment très faible il n'est donc pas nécessaire de prévoir cet aménagement.

SAS La Carrière De Myon
 Siege sociale : 8 rue des Bleuets 25390 Orchamps Vennes France
 SIRET : 813 261 054 000 15 R.C.S Besançon
 Code APE 08 11Z

La Carrière de Myon

Mr Dequaire Patrick : Monsieur Dequaire Patrick s'interroge sur les itinéraires des camions, sur les nuisances sonores dans le village de Myon liées au trafic camion et sur la dégradation de la chaussée par le trafic camion en provenance de la carrière.

Réponse du pétitionnaire : Comme indiqué précédemment, l'essentiel du trafic poids lourd est dirigé vers Salins les Bains (voir également réponse à la question n° 2 du commissaire enquêteur). Compte tenu du faible trafic en provenance de la carrière en direction de Myon, les nuisances (bruit, dégradation de la chaussée) liées au trafic poids lourd ne seront pas significatives.

Mme Faivre Stéphanie : Madame Faivre Stéphanie s'inquiète du passage régulier de camions sur une route départementale inadaptée au passage des camions et aux accotements non stabilisés et nous fait part d'un accident.

Réponse du pétitionnaire : Pour ce projet le trafic n'est pas très important car les flux seront de 7500 tonnes/an en moyenne. Dans les carrières de granulats les flux sont beaucoup plus importants (100 000 tonnes/an ou plus) ce qui fait que le public ne se rend pas compte qu'il n'y a pas de comparaison possible entre les nuisances de ces deux activités qui sont pourtant régies par la même réglementation.

Pierres de Bourgogne : L'entreprise Pierres de Bourgogne indique son soutien au projet. Elle parle de circuit-court et de l'intérêt des carrières locales pour la rénovation des constructions anciennes.

Réponse du pétitionnaire : Les circuits courts et la rénovation des monuments historiques et constructions anciennes sont vraiment les points centraux de ce projet. Il y a une vraie volonté de retrouver une pierre adaptée aux problématiques régionales au niveau du climat et aussi d'avoir une palette de couleur adapté au bâti ancien de Franche Comté.

Mr Locatelli – Tailleur de pierre à Surmont (25) : Monsieur Locatelli apporte son soutien au projet. Il indique son besoin en termes de calcaire blanc / bleu.

Réponse du pétitionnaire : Effectivement le choix du site a été conduit par l'impératif de retrouver cette teinte blanc / bleu qui est caractéristique de la Franche Comté et qui n'a pas d'équivalent ailleurs.

La Carrière de Myon

Atelier Claus – Jaumann à Sancey (25) : Monsieur Claus – Jaumann nous indique son soutien au projet. Il indique que le prix du transport des pierres brutes est très important et donc qu'un circuit-court améliorera cela. Il indique également qu'il utilisera les calcaires blanc / bleu de Myon pour des travaux de rénovation.

Réponse du pétitionnaire : Effectivement circuit court et palette de teinte caractéristique de la région sont très importants dans ce projet.

Entreprise Pierre et Marie à Frasne (25) : Cette entreprise apporte son soutien au projet. Elle met l'accent sur ses besoins d'une pierre non gélive bicolore et sur la proximité du site par rapport à Frasne.

Réponse du pétitionnaire : Il s'agit d'une entreprise de proximité (~ 35 km) ce qui est nécessaire en particulier pour les premières années d'activité de la carrière. Les matériaux de la carrière de Myon devraient bien convenir à cette entreprise.

Entreprise Pierre et Ouvrages à Morteau (25) : L'entreprise apporte son soutien au projet. Elle prévoit d'utiliser les matériaux aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Elle note la difficulté de trouver des pierres bicolores.

Réponse du pétitionnaire : Il s'agit également d'une entreprise du Doubs. On doit noter ici la volonté d'utiliser cette pierre de Myon aussi bien en extérieur qu'en intérieur probablement dans des constructions contemporaines. C'est un point important car une carrière de roches ornementales ne peut se développer uniquement sur le marché de la rénovation. Il est indispensable de se positionner sur le marché des constructions contemporaines. Le marché Suisse n'est pas non plus à négliger.

SARL Art de Pierres à Valentigney (25) : Cette entreprise de la région de Montbéliard apporte son soutien au projet.

Réponse du pétitionnaire : Le secteur de Montbéliard (et le jura Suisse) peut être un marché pour la pierre de Myon car les constructions anciennes utilisent des pierres bicolores dans l'ensemble de l'arc jurassien. Le secteur de la construction y est aussi en plein développement et donc le marché des constructions contemporaines peut être un débouché pour la pierre de Myon.

Entreprise Pateu et Robert à Besançon (25) : L'entreprise Pateu et Robert note la complémentarité de la carrière de Myon et celle d'Héricourt. Cette entreprise de Besançon a comme cœur de métier la restauration des bâtiments anciens. Les calcaires bicolores sont très prisés en Franche Comté.

Réponse du pétitionnaire : Le projet de carrière à Myon a émergé de la nécessité de répondre aux besoins de la restauration des monuments historiques sur Besançon en particulier (et de la région Franche Comté en général). L'importance de rénover en utilisant la même roche que celle choisie par les bâtisseurs est frappante à Besançon par le besoin d'homogénéité au centre-ville.

SAS La Carrière De Myon
Siège sociale : 8 rue des Bleuets 25390 Orchamps Vennes France
SIRET : 813 261 054 000 15 R.C.S Besançon
Code APE 08 11Z

La Carrière de Myon

Monsieur Faivre Perret Samuel Tailleur de pierre à Fournet Luisans (25) : Cet entrepreneur apporte son soutien au projet. Il indique que les pierres étrangères (de Croatie) présentent des délais d'approvisionnement plus importants (et un coût de transport plus important).

Réponse du pétitionnaire : La possibilité d'approvisionner les entreprises locales dans un circuit-court est évidemment un atout de ce projet à Myon. Les coûts de transport et l'empreinte carbone seront réduits. Il y aura aussi une flexibilité dans la gestion de l'approvisionnement des clients.

Monsieur François Rebeschini, tailleur de pierre à Andellarot (70) : Monsieur Rebeschini est favorable au projet de carrière à Myon car il apporte une complémentarité par rapport à la carrière d'Andellarot (Bajocien). Le Bathonien bicolore est aussi utilisé dans le secteur de Vesoul. Il indique son souhait de s'approvisionner en matériau bicolore à Myon.

Réponse du pétitionnaire : De l'importance de la complémentarité des exploitations de roches ornementales et de roches mureuses dans le Doubs et en Haute Saône (Héricourt, Andellarot, Myon). Monsieur Bondenet a depuis longtemps compris cette nécessaire complémentarité en utilisant deux types de matériaux dans la construction de ses murs paysagers.

La Carrière de Myon

REPONSES AUX QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Question n° 1 : Dérogation aux espèces protégées.

Réponse du pétitionnaire : Pendant la rédaction du dossier, nous nous sommes interrogés sur la nécessité ou non de faire une demande de dérogation aux espèces protégées. Après consultation de la DREAL – Service Biodiversité, il s'est avéré que cette demande de dérogation n'était pas nécessaire pour ce projet.

La phrase page 35 de la présentation de la demande "La demande d'autorisation environnementale comprend également une demande de dérogation au titre des espèces protégées" aurait dû être supprimée de la dernière version du dossier soumis à enquête publique. Il s'agit donc d'un oubli.

Question n° 2 : Itinéraire des camions.

Réponse du pétitionnaire : Il est prévu à moyen terme une activité de sciage des blocs de pierre de Myon. Idéalement cette activité pourrait être réalisée sur la commune de Myon. Cette activité devrait représenter 30 % du volume de bloc qualité roche ornementale de la carrière.

Comme vous l'avez vu dans les courriers des entreprises du secteur de la roche ornementale, il y a une importante demande aux niveaux des entreprises régionales pour le sciage de roches ornementales locales. Des blocs non sciés seront donc vendus à ces entreprises.

Concernant les sous-produits (moellons en particulier), ils seront directement traités sur le site de la carrière.

La zone de chalandise est assez vaste, essentiellement la Franche Comté mais aussi un peu la Bourgogne. Depuis le site les camions se dirigeront donc dans 3 directions principales ; Besançon (30%) / Dole (25%) / Lons le Saunier (25%) et deux directions secondaires, Ornans (5%) et Pontarlier (15%). Les camions depuis le site seront dirigés principalement vers Salins les Bains. Ils se dirigeront majoritairement à l'entrée de Salins les Bains vers la RN 83 par la RD 472.

Le transport sera effectué par des camions divers essentiellement des semis et des camions de PTAC de 26 tonnes. Le tonnage moyen par camion est de 15 tonnes et le terme voyage constitue un aller-retour.

Dans un premier temps les flux moyens (7500 tonnes) seront donc répartis ainsi :

5 % en direction d'Ornans (et donc passant par Myon) = 375 tonnes (25 voyages en moyenne/an).

15 % en direction de Pontarlier = 1125 tonnes (75 voyages en moyenne/an).

25 % en direction de Lons le Saunier = 1875 tonnes (125 voyages en moyenne/an).

25 % en direction de Dole = 1875 tonnes (125 voyages en moyenne/an).

30 % en direction de Besançon = 2250 tonnes (150 voyages en moyenne/an).

SAS La Carrière De Myon
 Siège sociale : 8 rue des Bleuets 25390 Orchamps Venmes France
 SIRET : 813 261 054 000 15 R.C.S Besançon
 Code APE 08 11Z

La Carrière de Myon

Si l'on considère une année avec le tonnage maximum autorisé (10 000 tonnes), les flux maximums seront :

5 % en direction d'Ornans (et donc passant par Myon) = 500 tonnes (33 voyages en moyenne/an).

15 % en direction de Pontarlier = 1500 tonnes (100 voyages en moyenne/an).

25 % en direction de Lons le Saunier = 2500 tonnes (167 voyages en moyenne/an).

25 % en direction de Dole = 2500 tonnes (167 voyages en moyenne/an).

30 % en direction de Besançon = 3000 tonnes (200 voyages en moyenne/an).

Si une activité de sciage est mise en place à Myon (à moyen terme), les flux en direction de Myon en provenance de la carrière seront augmentés de 1125 tonnes et les flux sortants de l'usine également. Le trafic sera donc de $2 * 75$ voyages en moyenne/an supplémentaire dans Myon. Soit en moyenne $25 + 2 * 75 = 175$ voyages en moyenne/an (233 voyages/an pour une année au tonnage maximum).

Les transports seront effectués principalement par un camion de l'entreprise Bondenet (PTAC 26 tonnes) et par un camion semi en location en cas de commande plus importante. Le nombre moyen de voyage par jour est de 2 pour chaque camion. Pour une meilleure organisation des transports, les livraisons seront regroupées pour rentabiliser la location des camions. Le nombre de jours de transport a été estimé à 160.

Question n° 3 : Hauteur des fronts.

La hauteur des fronts est limitée à 15 m conformément à la réglementation. Les exploitations de roches ornementales sont obligées de suivre les strates calcaires, il y a donc une très grande dépendance de la géométrie de l'exploitation avec le pendage des strates calcaires.

Dans le cas présent, les niveaux d'exploitation +5 m / 0 m / -5 m / -10 m / -15 m correspondent à des strates d'exploitation qui suivent le pendage. Ils ne sont donc pas horizontaux mais suivent le pendage qui est d'environ 10 ° sur le secteur. Le niveau 0 a été fixé au niveau de la route à l'entrée du site et correspond également au niveau 0 du sondage carotté.

Comme le pendage des strates calcaires (10 ° Est/Sud-Est) est légèrement supérieur à la pente de la surface topographique, l'épaisseur d'extraction sera d'un peu moins de 20 m au Nord-Est de l'exploitation (voir coupe BB'). La hauteur de front étant supérieure à 15 m, il y aura un palier de sécurité intermédiaire. La surface topographique a une cote de 465 m à l'angle Sud-Ouest de l'exploitation. Sur ce secteur, dans la période de 30 ans de la demande d'autorisation, la cote du carreau final sera de plus de 445 m (voir coupes de l'exploitation dans la réponse à la question n° 4).

SAS La Carrière De Myon
 Siege sociale : 8 rue des Bleuets 25390 Orchamps Vennes France
 SIRET : 813 261 054 000 15 R.C.S Besançon
 Code APE 08 11Z

La Carrière de Myon

Question n° 4 : Largeur des banquettes et hauteur des fronts résiduels.

Comme indiqué dans les plans d'exploitation et de calcul des garanties financières, les fronts résiduels ont une hauteur maximum de 15 m comme le prévoit la réglementation. Comme la hauteur d'exploitation est de 20 m au maximum, il y a nécessité de conserver un palier de sécurité intermédiaire d'une largeur minimum de 6 m sur le pourtour de la zone d'extraction.

Page 11 de la présentation de la demande, le bureau d'étude a indiqué que l'exploitant demande à travailler sur une hauteur maximum de 20 m avec 4 paliers de 5 m de hauteur et des banquettes de 6 m de largeur minimum. Cette formulation n'étant pas très clair, il convient de l'explicitier.

Il est prévu que les niveaux d'exploitation aient une hauteur moyenne de 5 m ce qui correspond à 2 ou 3 strates calcaires qualité roche ornementale par niveau d'exploitation.

Il est prévu que les plateformes d'extraction ou sera mis en place la haveuse aient une largeur minimum de 6 m pour des raisons de sécurité.

Ci joint 2 coupes correspondants à l'année 2039 des plans d'exploitation.

CONCLUSION DU MEMOIRE EN RETOUR.

L'exploitant note qu'il n'y a pas eu de franche opposition au projet de la part du public. Quelques inquiétudes ont été exprimées au sujet du trafic des poids lourds et du site d'implantation d'une unité de façonnage à Myon. La grande majorité des observations sont des soutiens au projet tant de la part d'habitants du village du Myon et des alentours que d'industriels ou artisans de la région. Le projet est donc globalement bien accepté par la population et le soutien apporté par les acteurs du secteur du sciage de roches ornementales est vraiment précieux. De nombreuses entreprises sont déjà intéressées par les produits qui seront extraits de la carrière de Myon.

Les inquiétudes sont légitimes dans la mesure où il est difficile de se rendre compte des nuisances d'un projet lorsqu'il n'y a pas d'exemple à proximité. La comparaison avec une carrière de granulats entraînant une surestimation dans l'appréhension des nuisances potentielles. L'important est de comparer les flux et on se rend compte alors que le projet de Myon ne représente qu'environ 10 % des nuisances d'une carrière de granulats.

Concernant l'implantation d'une unité de façonnage à Myon, même si des discussions ont eu lieu avec la commune de Myon, le projet n'est pas défini tant dans son implantation que dans sa superficie. Cette phase de développement de l'entreprise n'est pas prévue avant une dizaine d'années et fera l'objet d'une concertation avec la commune et les habitants. Cette question ne fait pas partie de l'objet de l'enquête publique.

SAS La Carrière De Myon
 Siege sociale : 8 rue des Bleuets 25390 Orchamps Vennes France
 SIRET : 813 261 054 000 15 R.C.S Besançon
 Code APE 08 11Z

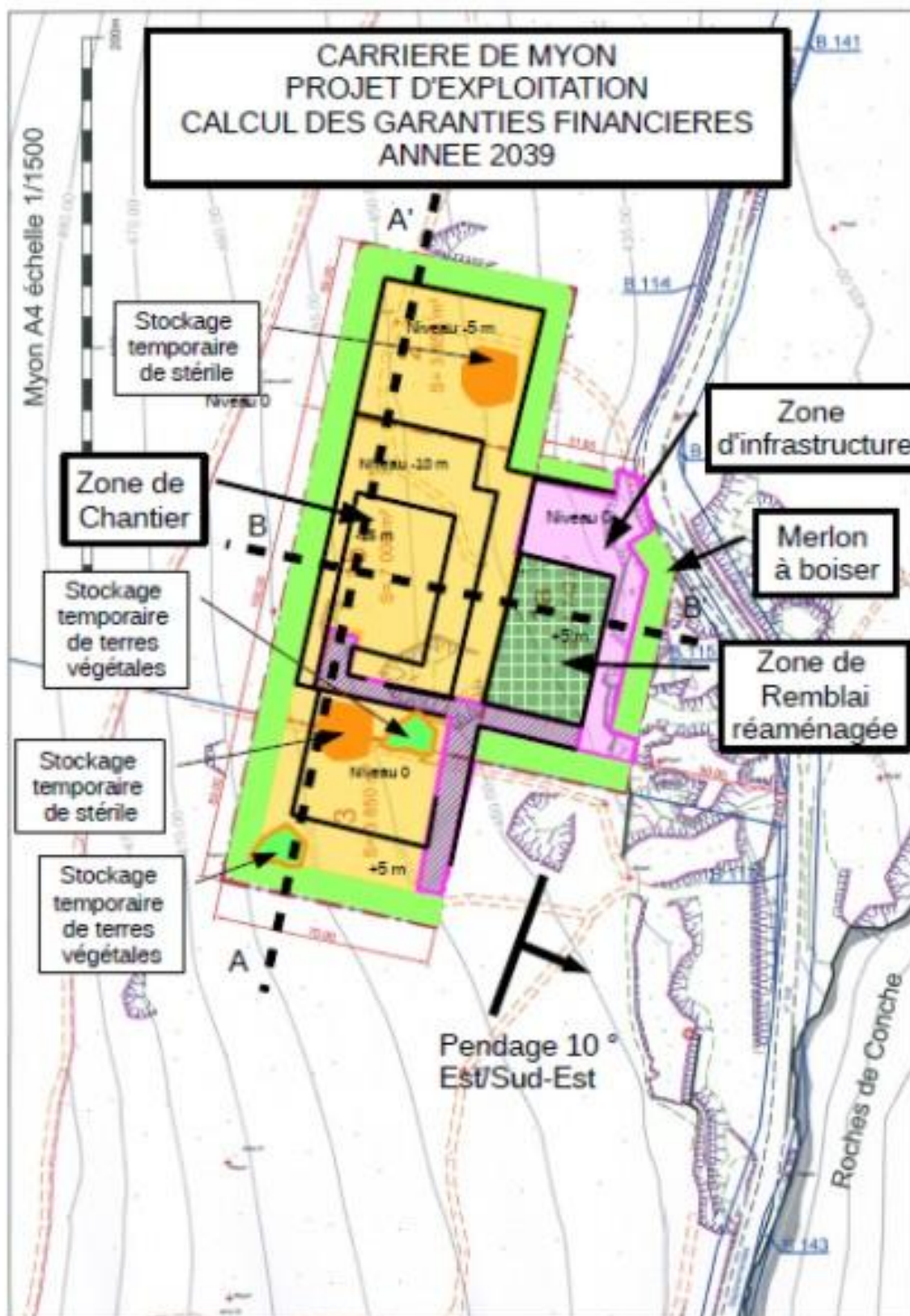
La Carrière de Myon

Le commissaire enquêteur a mis l'accent sur deux points qui étaient insuffisamment développés dans le dossier soumis à enquête publique : La zone de chalandise et la desserte en découlant et également la géométrie de l'extraction.

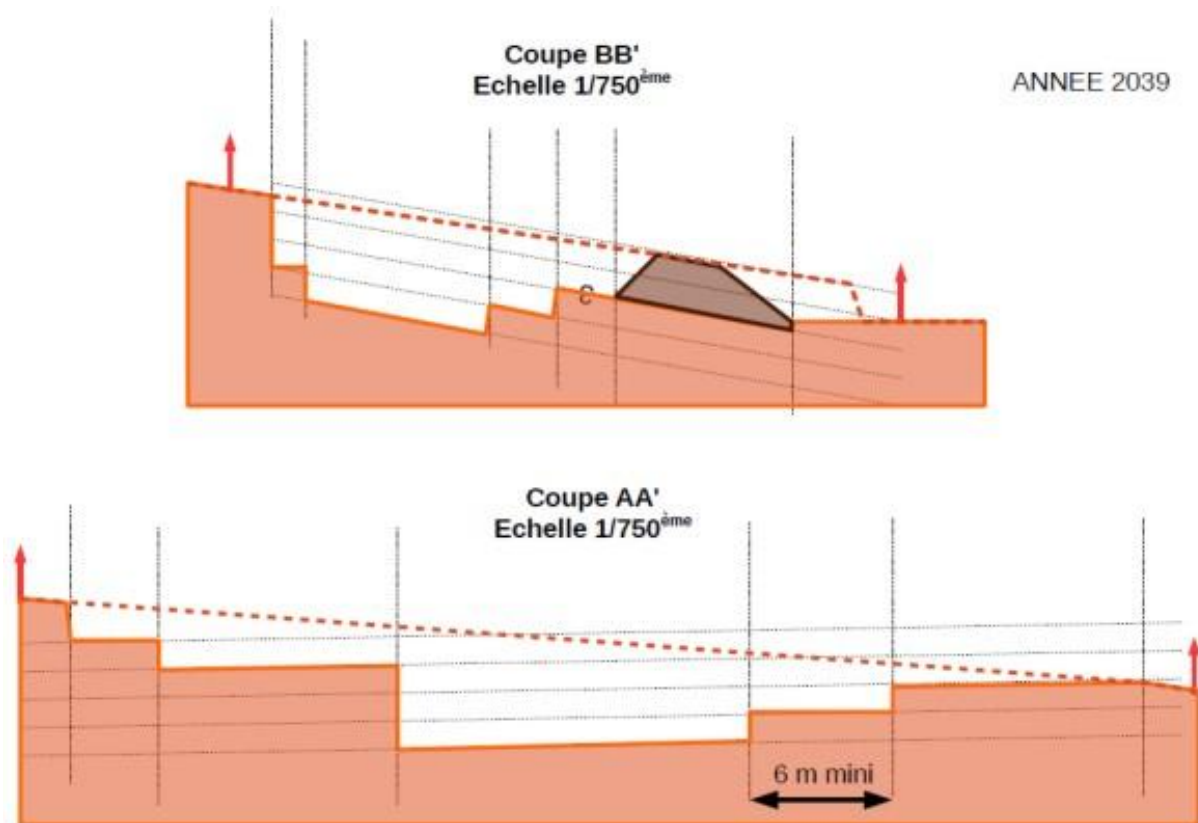
La zone de chalandise concerne l'ensemble de l'Arc jurassien et une partie de la Haute Saône. Elle pourra évidemment être étendue pour les constructions contemporaines ou le caractère bicolore de la pierre de Myon peut être un atout architectural. Concernant le trafic des poids lourds, la proximité de la RN 83 va permettre une desserte facile du site. Les camions de transport vont rejoindre le réseau national rapidement et créer peu de perturbation sur les réseaux départementaux.

En ce qui concerne la géométrie de l'extraction, elle est très dépendante du pendage des strates calcaires ce qui fait que les niveaux d'exploitation ne seront pas horizontaux. L'exploitant fera très attention au respect de la réglementation à savoir ; une bande de 10 m non exploitée sur le périmètre d'autorisation, des fronts de taille résiduels d'une hauteur de 15 m maximum. Lorsque l'épaisseur d'extraction est supérieure à 15 m, une banquette intermédiaire d'une largeur minimum de 6 m est prévue.

SAS La Carrière De Myon
Siege sociale : 8 rue des Bleuets 25390 Orchamps Vennes France
SIRET : 813 261 054 000 15 R.C.S Besançon
Code APE 08 11Z



Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon



Enquête publique (n°E2000023/25) sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales au lieu-dit « les roches de conches » sur la commune de Myon

Annexe 2 Délibérations des conseils municipaux

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **RONCHAUX 25440**Séance du **09 septembre 2020**

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	6
- votants	5
- absents	1
- exclu	

L'an deux mille vingt, le 09 septembre à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Mme Sylvie LHERITIER.

Etaient présents : MM.

Tous les membres en exercice sauf Mr TRUCHOT Valentin, absent.

Date de convocation :

03 septembre 2020

Date d'affichage :

05 septembre 2020

M. THYS benoit a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Réfus à l'installation
classée pour la protection
environnementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents par 0 voix pour, 5 contre et 0 abstention refuse de donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière de Myon pour l'exploitation d'une nouvelle carrière de roches ornementales, au lieu-dit "Les Roches de Coche" sur le territoire de la commune de Myon.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an q se dessus.

Préfecture du Doubs

reçu le 18 SEP. 2020

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de BESANCON
le _____ et publication ou
notification du _____

Le Maire

Signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

CANTON
de *Saint-Vit*

ARRONDISSEMENT
de *Besançon*

COMMUNE de
BARTHERANS
N° INSEE : 25044

Nombre de membres

-en exercice : 7
-présents : 7
-votants : 7
-ayant donné procuration : 0
-absents excusés : 0
-absents : 0

Date de convocation : 11/09/2020

Date d'affichage : 16/09/2020

Objet de la délibération

2020/24

Avia projet carrière à Myon

Résultat du vote

-Pour : 1
-Contre : 4
-Abstention : 2

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2020

L'an *deux mille vingt*

le quinze septembre à 20h00

le Conseil Municipal de la commune de *Bartherans* s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de *Monsieur Mougin Yves* pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient présents : Tous les conseillers

Était absent : néant

Étaient représentés : néant

Procuration donnée : néant

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Lesprit Odile, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

La commune de Myon a donné l'autorisation à une société privée d'exploiter, pour une durée de 30 ans, une parcelle d'un peu moins de 2 ha afin d'y extraire des blocs de pierre. Ce terrain, boisé actuellement, se situe en forêt au lieu-dit Les Roches de Conche sur la route de Salins.

Une enquête d'utilité publique est en cours et la commune de Bartherans, comme une dizaine d'autres, doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation environnementale qui sera transmise à qui de droit avant le 15 octobre de cette année.

Le dossier a été transmis par une clé USB à tous les conseillers. Les discussions ont mis en avant les points suivants :

- Les études faites concernant l'environnement datent de 5 ans et la situation de l'environnement de nos forêts s'est dégradée depuis.
- Proximité de la zone Natura 2000 et de la trame verte.
- Les risques environnementaux en cas de pollution du sol par accident (communication souterraine de la carrière avec la confluence Lison Loue)
- L'enjeu économique : l'exploitation est prévue 3 mois par année et l'installation d'une unité de façonnage de la pierre à Myon n'est pas encore établie avec certitude. L'embauche pérenne sur nos villages est loin d'être certaine d'autant plus que les travaux d'extraction seront sous-traités à une société de Bourgogne.

Il a donc été procédé au vote :

1 voix pour : Frédéric Guichard

2 abstentions : Chantal Bourgeois et Odile Lesprit

4 voix contre : Charline Boiteux, Pascal Chabod, Régis Kouzmine et Yves Mougin

Le conseil municipal de Bartherans émet donc **un avis défavorable** à ce projet de carrière.

Fait et délibéré à Bartherans, le 15 septembre 2020

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour extrait conforme

Le Maire

Mougin Yves



Acte rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité en date du 15/09/2020 et publication ou notification du 15/09/2020. Cf : Loi de simplification administrative du 20 décembre 2007.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
du Doubs

ARRONDISSEMENT
de Besançon

CANTON
de Saint-Vit

Commune de **MYON**
N° INSEE : 25416

**Extrait du registre des
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt

le dix-sept septembre à 20h15

le Conseil Municipal de la commune de Myon s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Sarah Vionnet pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient présents : Tous les conseillers

Étaient absents excusés : Messieurs Cabrad Claude et Farve Claude

Était représenté : Néant

Procuration donnée : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Anne-Sophie Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte.

Madame le Maire rappelle aux conseillers l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière de Myon pour l'exploitation d'une carrière de roches ornementales sur le territoire de Myon.

D'après les dispositions de l'article 8 de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le Conseil Municipal de Myon est appelé à donner son avis sur la demande déposée par la société Carrière de Myon.

Le dossier concernant ce projet a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré à Myon, le 17 septembre 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire

Sarah Vionnet

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Ayant donné procuration : 0
Absents excusés : 2
Absents : 0

Date de convocation : 10/09/2020

Date d'affichage : 18/09/2020

Objet de la délibération

2020/47

Projet carrière à Myon

Résultat du vote

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité en date du 17/09/2020 et Publication ou notification de 17/09/2020. CF : Loi de simplification administrative du 20 décembre 2007.

